

Master en Sciences Infirmières : rencontre-débat le 14 mai Journée Internationale des Infirmières

Le Conseil de l'Ordre des Infirmiers de Paris a souhaité organiser dans ses locaux une **rencontre-débat le mardi 14 mai 2013, de 14h à 16h**, au lendemain de la **Journée internationale des infirmières**, pour mettre en valeur le rôle que les infirmières jouent et peuvent encore davantage jouer dans les soins.

Alors que l'on enregistre **330.000 infirmières en pratiques avancées (Master)** dans 25 pays du monde (depuis 1960 aux Etats Unis), la France est singulièrement en retard pour constituer une réelle filière en **sciences cliniques infirmières**. Aussi notre Conseil souhaite profiter de ce moment d'échange pour **donner la parole à des collègues de toute la France titulaires d'un Master en sciences cliniques infirmières**, qui vont nous faire partager leurs expériences professionnelles :

Florence AMBROSINO (IDEL coordinatrice d'un réseau de santé (ILHUP) à Marseille
Intervention: "les infirmier(e)s de pratiques avancées expliquées aux infirmier(e)s"

Galadriel BONNEL (Infirmière praticienne en soins primaires, Docteure en santé publique/recherche clinique (Aix-Marseille Université) Intervention: "L'infirmière de pratiques avancées : perspective américaine dans un contexte français"

Marina BURGUNDER (Infirmière Coordinatrice de Soins en Oncologie au Centre Hospitalier Régional d'Orléans) Intervention : « Expertise infirmière, un parcours, une expérience : L'apport du master dans ma pratique professionnelle, pour le projet institutionnel, pour le métier infirmier ; Réflexions et mise en perspectives »

Pascal LAMBERT (IDEL Consultant Expert en Gériatrie à Paris)
Intervention "Infirmier libéral en pratiques avancées en gériatrie : Présent et avenir"

Barbara Edda MESSI (infirmière coordinatrice des Equipes Mobiles de Soins Palliatifs aux Hôpitaux Universitaires Paris Sud APHP) Intervention "Infirmière coordinatrice de parcours complexe en soins palliatifs: apport du master sciences cliniques infirmières"

Pierrette MEURY (IDEL en Guadeloupe) Intervention: « Quelle orientation professionnelle en ambulatoire, avec un master 2 SCI spécialité coordination du parcours complexe ? »

Véronique SECHET (Infirmière Clinicienne Spécialisée au CHUV de Lausanne, Suisse)
Intervention: « Master science clinique infirmière : de la formation à la pratique, itinéraire d'une infirmière au CHUV de Lausanne »

« Avec cette conférence-débat sur la place des infirmières en Master 2, nous souhaitons faire entendre l'expertise infirmière, et affirmer une vision infirmière de la santé (prévention, éducation à la santé, accompagnement, relation d'aide) » indique Thierry Amoureux, le Président du Conseil de Paris. **« La prise en charge des maladies chroniques va permettre de pouvoir se diriger vers d'autres pratiques au cours de sa vie professionnelle moyennant un complément de formation, tenant compte de ses acquis professionnels. »**

L'infirmière clinicienne (master 2) analyse les situations complexes de soins, aide les équipes à prendre en charge des patients jugés difficiles du fait de leur pathologie ou des situations. Elle fait référence dans les domaines de l'éducation thérapeutique, de l'information et du suivi des personnes. Elle réalise des consultations infirmières d'éducation, de conseil, de suivi de pathologies chroniques. **Chaînon manquant entre l'IDE et le médecin, l'infirmière spécialiste clinique** (master 2) participe au suivi en consultation des maladies chroniques suivant une procédure déterminée avec l'équipe médicale. Elle assure le lien entre le patient, la famille, le médecin et les autres professionnels. Elle se préoccupe davantage du contexte de vie du patient que le médecin. Elle apporte stabilité et cohérence, contribuant à la continuité des soins pour les patients.

*« Face à la montée des soins aux personnes du quatrième âge avec perte d'autonomie, au développement de la prévention et du dépistage des maladies chroniques, le secteur de la santé posera des **problèmes d'organisation et d'éthique** toujours plus complexes. L'un des rôles de la profession infirmière sera de **servir de garde-fou** face à la tentation du contrôle économique entraînant des restrictions de soins individuels, au nom d'une vision macroéconomique des dépenses de santé publique, comme dans les pays anglo-saxons. Les personnes malades sont par définition plus vulnérables, aussi **les infirmières doivent être en première ligne** pour affirmer que seuls les besoins des malades doivent déterminer le type et le coût des traitements »* indique Thierry Amouroux.

La France a péniblement reconnu un **niveau licence** aux infirmières en 2009, devenant ainsi le 24^{ème} pays sur les 27 de l'Union Européenne à entrer dans le modèle LMD. Pour le **niveau M**, il existe aujourd'hui deux formations en France :

Master sciences cliniques infirmières, proposé par l'EHESP, en partenariat avec l'Université de Marseille Méditerranée

- › Spécialité 1 : Infirmière de pratiques avancées en cancérologie
- › Spécialité 2 : Infirmière de pratiques avancées en gériatrie
- › Spécialité 3 : Infirmière coordinatrice de parcours complexes de soins

<http://www.ehesp.fr/formation/forma...>

Master Sciences cliniques en soins infirmiers, UFR des sciences de la santé de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

- › Spécialiste clinique en psychiatrie et santé mentale,
- › Spécialiste clinique en maladies chroniques et dépendance (hors cancérologie)
- › Spécialiste clinique en douleur et soins palliatifs <http://www.uvsq.fr/master-1-science...> et <http://www.uvsq.fr/master-2-recherc...>

Les élus du Conseil de l'Ordre des Infirmiers de Paris invitent les infirmières à les rencontrer à l'occasion de cette opération **« portes ouvertes au CDOI de Paris »** au siège du conseil, **228 rue du Faubourg Saint Martin, 75010 Paris** (métro Louis Blanc ou Gare de l'Est). Notre Ordre départemental veut rester à **l'écoute des infirmiers de Paris**, afin de répondre au mieux aux besoins, et échanger avec les professionnelles, sur les principales problématiques identifiées sur Paris et sur les priorités à définir.

La **Journée internationale des infirmières** a été instaurée en 1965 par le Conseil international des infirmières pour la date anniversaire de la naissance de **Florence Nightingale**, qui a fondé la première école d'infirmières en 1860, et posé les bases de la profession d'infirmière. Le **Conseil international des infirmières** (CII) est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières représentant des millions d'infirmières du monde entier. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre à promouvoir des soins de qualité pour tous et de solides politiques de santé dans le monde.

Cette année, la Journée internationale de l'infirmière du dimanche 12 mai 2013 est consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement. Elle est intitulée : **« Comblent l'écart : objectifs du Millénaire pour le développement : 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 »**. Ce slogan est un compte à rebours avant 2015, date-butoir de la réalisation des grands objectifs mondiaux en matière de santé.